

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal



Assemblée du 23 février 2004

Séance(s) tenue(s) le(s) 24 février 2004

Numéro de la résolution CM04 0132

Article 42.002 Avis de motion et adoption d'un projet de règlement sur l'occupation du bâtiment situé au 5540, avenue Louis-Colin / Soumettre ce dossier à l'Office de consultation publique de Montréal / Délégation de pouvoirs à la greffière

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Laurent Dugas de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation du bâtiment situé au 5540 de l'avenue Louis-Colin », l'objet du projet de règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

ADOPTION DU PROJET

Il est

Proposé par le conseiller Laurent Dugas
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- d'adopter comme premier projet de règlement P-04-020 le « Règlement sur l'occupation du bâtiment situé au 5540 de l'avenue Louis-Colin » et de recommander l'adoption à une séance subséquente d'un second projet de règlement sujet, conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter et conditionnellement, le cas échéant, à son autorisation par la ministre de la Culture et des Communications;
- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 89.1 de la Charte de la Ville;
- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

.../2

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE
1030611020

-
Gérald TREMBLAY

Maire

Jacqueline LEDUC

Greffière